AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES POUR L'ANNÉE 2027

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le conseil d'administration de la Régie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2026, la résolution suivante :

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

En conséquence, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2027 qui se tiendront de janvier à mars inclusivement au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe et les subséquentes au 1250, rue Principale à Saint-Zotique, débutant à 19 h, à savoir :

- 28 janvier;
- 25 février;
- 25 mars;
- 22 avril;
- 27 mai;
- 26 août;
- 23 septembre;
- 28 octobre;
- 25 novembre.

Il est finalement résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* et 148.0.1 du *Code municipal du Québec.*

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23e jour du mois de novembre 2026.

J Paradis

Me Julie Paradis, greffière

JUR 20261123
FIN AFFICHAGE : 20271231